



DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription concerne l'enfant :

Classe :

☎ de la mère : ☎ du père :

☒ Adresse Mail de la mère :

☒ Adresse Mail du père :

Adresse mail à utiliser pour les informations diverses : Mère Père

Adresse mail à utiliser pour la facturation (**une seule personne**) : Mère Père (Ou Garde alternée)

Situation familiale :

Marié(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Autre

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir les pièces suivantes à la mairie (originaux et photocopies des documents) :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité ou d'eau de moins de six mois)
- Le carnet de vaccinations **à jour** *
- Un certificat de radiation (si changement d'école)
- Une photo format identité pour les enfants scolarisés en petite section

✓ **En cas de divorce ou de séparation**

- fournir le jugement
- un justificatif de domicile des 2 parents

* **Pour les enfants nés à partir de 2018, les vaccins obligatoires sont :**

- | | | |
|---------|---|---|
| 3 doses | { | <ul style="list-style-type: none">- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)- Coqueluche.- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b.- Hépatite B.- Infections invasives à pneumocoque. |
| 2 doses | { | <ul style="list-style-type: none">- Méningocoque de sérogroupe C.- Rougeole, oreillons et rubéole. |

ENGAGEMENT DES PARENTS

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la direction du Service Education ainsi qu'à la direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.

- Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n°91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.

- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Saverdun, et de l'éducation nationale

A SAVERDUN, le.....

La mère ou tutrice
Signature :

Le père ou tuteur
Signature :

	Hôtel de ville Service Education	Maternelle Charles Perrault	Élémentaire Pierre et Marie Curie
Téléphone	<i>05-61-60-61-06</i>	<i>05-61-60-35-04</i>	<i>09-72-44-94-72</i>
Mail	dir.enfance.saverdun@gmail.com	0090384u@ac-toulouse.fr	ce-saverdun-2-09@ac-toulouse.fr